

Consultation NAO 2022 : à vous de jouer !

À la CGT SOITEC, **la démarche démocratique** est l'essence même de notre activité syndicale. Notre syndicat est organisé autour de ses syndiqués et de ses élus ce qui nous permet d'avoir des relais dans l'ensemble de l'entreprise pour **être le plus en phase possible avec vos attentes**, préparer nos négociations dans les meilleures conditions et ainsi **défendre au mieux vos intérêts**. Ensuite quand vient l'heure de prendre position sur des sujets qui nous concernent toutes & tous, comme les NAO, **c'est à l'ensemble des salariés de décider** si la CGT SOITEC (49% de représentativité) doit ou non apposer sa signature sur la proposition d'accord de la direction.



Lien pour voter concernant les NAO 2022 : [ici](#)



Le contexte : dans notre dernier tract nous expliquions que les NAO devaient impérativement être avancées en mars (au lieu de juin) pour cause de contexte socio-économique « brûlant » et nous avertissions la direction que la CGT SOITEC appellerait à la mobilisation des salariés si nous n'étions pas entendus avant le 15 mars. Cette dernière a tenu compte de l'urgence de la situation en conviant les organisations syndicales à négocier et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ce mardi 29 mars s'est tenue la dernière réunion de négociation de ces NAO 2022 qui a malheureusement été marquée par des avancées à minima par rapport aux réunions précédentes.

L'augmentation générale versée dès le mois de mai de 60€ bénéficiera à 90% des salariés qui seront également éligibles à une augmentation au mérite de 3,2% en septembre [4,2% pour les autres salariés // évolution : 0,8% de la MS]. Voici l'évolution des augmentations négociées en fonction du salaire de base : [ici](#). Même si nous persistons à penser que la direction aurait pu proposer une AG plus élevée (dernière proposition CGT SOITEC : 80€), nous avons été entendus sur l'essentiel. Ensuite la revalorisation de 60€ de l'ensemble des minima conventionnels des mensuels est également une avancée (revendication CGT SOITEC : +4%) et induit « en cascade » l'augmentation des primes d'ancienneté.

Pour celles et ceux qui en doutaient encore, la lutte paie ! En effet, la mobilisation de juin dernier des salariés, lors des NAO 2021, a permis d'obtenir :



- **La revalorisation des primes d'équipe E1/E2 : +2%.** La CGT SOITEC tient à insister sur le fait que sans la solidarité de l'ensemble des autres équipes qui ont débrayé à la suite des équipes E1 & E2, cette avancée n'aurait jamais vu le jour.
- **Le temps partiel** pour les salariés en horaire posté à partir de 50 ans + **décalage d'une heure** sur la *shift* du matin. Pour rappel, depuis des années cette revendication était poussée en vain par notre syndicat. Force est de constater que l'élévation du rapport de force a fait la différence.

Sinon la direction a fait « un tour de passe-passe » avec deux revendications CGT SOITEC indépendantes, à savoir la suppression du **badgeage des pauses des opérateurs** & la compensation en JRTT, **pour TOUS les salariés postés**, de dispositions de notre accord ARTT « cœur de production » [temps d'habillage/déshabillage, temps lié au passage des consignes des techniciens...].



- **Point positif** : les opérateurs (OP) bénéficient respectivement de **+1,5JRTT (E1/E2/E3) et +1JRTT (E4/E5)**
- **Points négatifs** : les techniciens et les ingés postés sont exclus de cette mesure & la direction refuse toujours de tester la suppression du badgeage des OP sur des « zones test ».

Les 9 minutes supplémentaires effectuées quotidiennement par les techniciens (5min en début de poste et 4min en fin de poste) qui représentent de 3 jours (E4/E5) à 4 jours (E1/E2/E3) par an ne sont actuellement pas suffisamment compensés surtout que la grande majorité d'entre eux, par professionnalisme, n'hésitent pas dépasser régulièrement cette durée minimale pour un **passage de consignes** exhaustif. Dès aujourd'hui, la CGT SOITEC a adressé un courrier à l'inspection du travail pour « travail dissimulé » et sera contrainte d'aller en procédure si la direction ne souhaite pas **trouver une solution négociée** comme initialement proposé.

Concernant le **badgeage des opérateurs**, la direction a affirmé que « la majorité d'entre eux souhaitent continuer à badger leurs pauses » (...). Nous en doutons très fortement, c'est pourquoi **nous vous consulterons sur le sujet dès le mois prochain** et si une très large majorité des opérateurs confirment qu'ils en veulent la suppression, la CGT SOITEC proposera une action.

Ensuite, nous nous réjouissons d'avoir obtenu **un JRTT supplémentaire pour TOUS les ingénieurs/cadres (IC)**. La CGT SOITEC est le seul syndicat à avoir insisté pour que les « jeunes » ingénieurs (<45 ans) puissent également bénéficier de cette avancée. En effet, même si la prise en compte de l'âge des salariés les plus anciens et leur maintien dans l'emploi font bien évidemment partie de nos préoccupations, le niveau d'implication de tous les IC, quel que soit leur âge, et les contraintes familiales des moins âgés (jeunes enfants par exemple) justifient cette mesure. Nous en profitons pour insister sur le fait que **les ingénieurs et en particulier les plus jeunes doivent défendre plus activement leurs intérêts**. La CGT SOITEC est moteur sur le sujet et à votre écoute, contactez-nous !



Une fois de plus, la direction s'est montrée particulièrement frileuse concernant **l'extension du télétravail** sachant que c'est une demande très forte des salariés concernés et que ces derniers ont montré ces deux dernières années que l'on pouvait tout à fait concilier télétravail et performance pour l'entreprise. Seul petit point positif, lors du renouvellement des avenants (fin juin), « *tout refus ou accord partiel d'une demande de télétravail doit être argumenté par le N+1 sur la base d'éléments liés au contexte du poste de travail* ». Peut-être un moyen pour que les décisions ne soient plus imposées, de manière injustifiée, par le **top management** et/ou les RH sans connaissance précise de nos réalités de travail ?... Chacun son rôle !

Tout au long de cette négociation, l'ensemble de l'équipe CGT SOITEC s'est impliqué au maximum pour vous tenir informés des enjeux et pour défendre vos revendications légitimes. Maintenant la balle est dans votre camp et c'est à vous de décider de l'issue de ces NAO 2022...

Les futures avancées sociales à SOITEC dépendront de votre implication ! Restons mobilisés.